

## LES AMIS DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

7 RUE MARCEL PRADIN - 47220 SAINT NICOLAS DE LA BALERME

Tél Bureau : – Tél Centre : 07.66.32.61.78 - Mail : [compta.lesamisdurpi@gmail.com](mailto:compta.lesamisdurpi@gmail.com)



**Accueil de loisirs ALSH  
JEAN MONLAC**

**Les AMIS du RPI**

7 rue Marcel Pradin

47220 SAINT NICOLAS DE LA BALERME

Tél Centre : 07.66.32.61.78

Tél Bureau : 06.87.00.20.45

Mail : [compta.lesamisdurpi@gmail.com](mailto:compta.lesamisdurpi@gmail.com)

## Règlement intérieur de l'accueil de Loisirs

### Article 1 : GENERALITES

L'accueil de Loisirs JEAN MONLAC est géré par une association loi 1901 : les Amis du RPI.

Il propose deux Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP), situés à Saint Nicolas de la Balerme et à Sauveterre Saint Denis, et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situé à Saint Nicolas de la Balerme.

Ces accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sont des services rendus et non obligatoires. Ils fonctionnent toute l'année avec une fermeture de 2 semaines au mois d'août.

Les enfants de plus de 3 ans peuvent profiter de ces services.

**Le présent règlement fixe les droits et les devoirs de chacun des enfants fréquentant l'accueil de loisirs.**

**L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur et l'engagement de le respecter.**

### Article 2 : AGE REQUIS

Seuls les enfants de plus de 3 ans peuvent bénéficier des services d'accueils Périscolaires (garderie matin et/ou soir, accueil du mercredi) et Extrascolaires (Centre de Loisirs petites et grandes vacances)

### Article 3 : JOURS D'OUVERTURE - HORAIRES et ACCUEIL

**A) Les Accueils Périscolaires** du matin, du midi, du soir et du mercredi fonctionnent en période scolaire, ils sont ouverts :

- **Les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur Saint Nicolas et sur Sauveterre :**

- De 7h30 à 8h50 (avant l'école)
- De 16h30 à 18h30 (après l'école)
- De 12h00 à 13h20 uniquement pour les enfants mangeant à la cantine.

## LES AMIS DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

7 RUE MARCEL PRADIN - 47220 SAINT NICOLAS DE LA BALERME

Tél Bureau : – Tél Centre : 07.66.32.61.78 - Mail : [compta.lesamisdurpi@gmail.com](mailto:compta.lesamisdurpi@gmail.com)

### - Le mercredi sur Saint Nicolas :

- L'accueil des enfants s'effectue :
  - Le matin de **7h30 à 9h45**
  - Le midi de **11h30 et 11h55**
  - L'après-midi de **13h à 13h30**
  
- Le départ des enfants se fait :
  - Le midi entre **11h30 et 11h55**
  - Après manger entre **13h et 13h30**
  - Le soir après **16h30** (sauf exception) **jusqu'à 18h30**

**Merci de respecter :** l'horaire de départ maximal à savoir 18h30, trop de dépassements d'horaire, entraîneront une facturation complémentaire.

**Pour Saint Nicolas :** l'accueil s'effectue à la salle du centre qui se trouve au 1<sup>er</sup> étage dans le gymnase. Les parents doivent accompagner leurs enfants qui seront pris en charge par les animatrices.

**Pour Sauveterre :** l'accueil s'effectue au portail de l'école

**B) L'Accueil de loisirs sans hébergements (ALSH)** ou centre de loisirs **est ouvert pendant toutes les petites et grandes vacances**, hormis 2 semaines au mois d'août, les jours fériés, le pont de l'Ascension et fermeture exceptionnelle.

**Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**

- L'accueil des enfants s'effectue :
  - Le matin de **7h30 à 9h45**
  - Le midi de **11h30 et 11h55**
  - L'après-midi de **13h à 13h30**
  
- Le départ des enfants se fait :
  - Le midi entre **11h30 et 11h55**
  - Après manger entre **13h et 13h30**
  - Le soir après **16h30** (sauf exception) **jusqu'à 18h30**

**Merci de respecter ces horaires :**

Tout dépassement d'horaire, entrainera une facturation complémentaire.

Pour des raisons d'organisation et de responsabilité, il est demandé aux familles de respecter les horaires et de prévenir en cas de problème majeur ou de retard.

L'accueil ou le départ des enfants en dehors de ces heures n'est pas autorisé, sauf cas exceptionnel et justifié.

## **Article 4 : INSCRIPTIONS - RESERVATIONS**

Les inscriptions pour les différents accueils se font en remplissant la fiche d'inscription, la fiche de renseignements, en fournissant les documents demandés et en suivant les instructions qui se trouvent sur le site de la mairie de Saint Nicolas :

[https://www.saint-nicolas-de-la-balerme.fr/spip.php?rubrique6#centre\\_loisirs](https://www.saint-nicolas-de-la-balerme.fr/spip.php?rubrique6#centre_loisirs)

**En ce qui concerne les vacances scolaires, l'accueil de l'ALSH fonctionne uniquement sur Réservations, le document de réservation est à votre disposition sur le site de la mairie de Saint Nicolas de la Balerm e et seul celui-ci sera valable.**

Pour des raisons d'organisation et de sécurité **sans réservation vos enfants seront refusés**. Pour les familles qui ne pourraient pas prévoir les inscriptions longtemps à l'avance, nous vous demandons de bien vouloir nous contacter **48h avant le ou les jour(s) concerné(s)** (par téléphone, appel ou sms au 07.66.32.61.78 ou par mail [compta.lesamisdurpi@gmail.com](mailto:compta.lesamisdurpi@gmail.com)) Nous vous dirons à ce moment-là s'il nous est possible de prendre votre ou vos enfant(s). Vous pouvez aussi venir nous rencontrer afin que l'on trouve une solution.

## **Article 5 : ORGANISATIONS**

- **Le Goûter :**

- **Il est fourni par les parents pour tous les jours d'accueil de loisirs périscolaires** (période scolaire) dans une boîte spécifique avec le nom de l'enfant et ne doit pas comporter de denrées devant être mises au frigo.

**Goûter du soir :** Dans la mesure du possible si vous ne pouvez pas arriver à 16h30, pour récupérer votre enfant, nous vous demandons de ne venir le chercher qu'à partir de 16h45 pour qu'il puisse avoir le temps de goûter tranquillement.

- **Il est fourni par l'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires, et sera servi à 16h.**

- **Départ des enfants :**

**Le départ des enfants de l'accueil de loisirs ne se fait qu'avec les personnes autorisées uniquement.**

Pour les cas de séparation une copie relative à la garde de l'enfant devra être communiquée au responsable du centre de loisirs. Le parent qui n'a pas l'autorité parentale ne pourra exercer son droit au centre de loisirs.

**Les personnes mineures ne sont pas autorisées** à venir récupérer seules, leurs frères ou sœurs. Si cela devait se produire, une autorisation écrite sera demandée.

- **Planning vacances**

Afin de pouvoir effectuer vos réservations, vous trouverez le programme des vacances sur le site de la mairie environ 2 semaines avant le début des vacances.

Tout enfant n'ayant pas réservé pourra être refusé si l'effectif est complet.

## LES AMIS DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

7 RUE MARCEL PRADIN - 47220 SAINT NICOLAS DE LA BALERME

Tél Bureau : – Tél Centre : 07.66.32.61.78 - Mail : [compta.lesamisdurpi@gmail.com](mailto:compta.lesamisdurpi@gmail.com)

Le ou les enfant(s) inscrit(s) ne se présentant pas au centre verront leur journée facturée (sauf cas de force majeure : maladie sur présentation d'un certificat médical etc.).

### **Article 6 : LES TARIFS DES PRESTATIONS**

Les tarifs sont consultables sur le site de la mairie de Saint Nicolas de la Balerm

Les changements de tarifs seront communiqués aux parents utilisateurs des services, par courrier ou par mail, un mois avant le changement.

### **Article 7 : FACTURATION ET PAIEMENT**

#### **Rappels Facturation :**

- La garderie est facturée jusqu'à 8h45 le matin et à partir 16h45 le soir.
  - Le ou les enfant(s) ayant des réservations pour l'ALSH et ne s'y présentant pas, verront leur journée facturée (sauf cas de force majeure : maladie sur présentation d'un certificat médical etc.).
  - Facturation en cas d'annulation : Toute annulation sans justificatif médical sera facturée aux familles
- 
- A chaque fin de mois, le RPI dresse la facture mensuelle en fonction de l'état de présence (ou d'absence non justifiée) de l'enfant, l'édition des factures est alors envoyée aux familles.
  - La facture est payable à réception ou au plus tard dans les 30 jours de son émission ; il est demandé d'acquitter ses factures dans les délais requis.
  - Toute réclamation concernant la facture doit avoir lieu avant la date butoir. Passé ce délai elle ne sera pas prise en compte.
  - En cas de difficulté financière, la famille peut s'adresser au responsable du RPI pour envisager une solution adaptée.
  - **En cas de non-paiement de la facture à la date butoir, et ce sans motif valable, le responsable du RPI pourra refuser vos enfants au périscolaire et au centre de loisirs.**
  - **En cas de non-paiement de facture malgré des relances, sms ou mail ou RAR, l'association se réserve le droit de faire appel à un commissaire de justice pour recouvrer ses paiements.**

#### **Moyens de paiement :**

- **Merci de privilégier les règlements par virement :**
  - Le RIB de l'association est sur la facture – merci d'indiquer le nom de l'enfant et/ou le numéro de la facture
- **Règlements par chèque bancaire**
  - Les chèques bancaires devront être exclusivement libellés à l'ordre : les amis du RPI.

## LES AMIS DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

7 RUE MARCEL PRADIN - 47220 SAINT NICOLAS DE LA BALERME

Tél Bureau : – Tél Centre : 07.66.32.61.78 - Mail : [compta.lesamisdurpi@gmail.com](mailto:compta.lesamisdurpi@gmail.com)

Ils pourront être remis en mains propre au personnel, adressés par courrier ou déposés dans les boîtes aux lettres de la mairie ou du RPI.

- Il est nécessaire de joindre le talon de la facture au règlement.

### ➤ **Règlement en espèces**

Il est possible de régler vos factures en espèces ; il faudra alors remettre le règlement en main propre à un personnel d'animation ou à la mairie qui vérifiera qu'il y a bien l'appoint.

### **Article 8 : ASSURANCES ET RESPONSABILITES**

- Conformément à la réglementation en vigueur, l'association est assurée en qualité d'organisateur pendant le déroulement des activités et des déplacements afférents au fonctionnement.
- Les parents doivent fournir l'attestation d'assurance garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant pourrait être l'auteur et d'autre part, les dommages que celui-ci pourrait subir.
- **L'association est responsable de l'enfant à partir du moment où celui-ci est confié à l'animatrice ou l'animateur, par ses parents ou la personne responsable, jusqu'à son départ de l'accueil.**

### **Article 9 : PROJET PEDAGOGIQUE ET ENCADREMENT**

L'accueil de loisirs permet aux enfants de faire l'apprentissage de la vie sociale par la rencontre d'autres enfants, au travers de règles de vie commune, du jeu et du plaisir partagé.

Un projet pédagogique sera établi pour l'année et s'attachera à mettre en place les objectifs déclinés dans le projet éducatif. Ce projet sera en consultation libre à l'accueil de loisirs ou sur le site internet de la mairie.

#### **Le projet pédagogique intégrera les éléments suivants :**

- Les grandes lignes du projet éducatif.
- Les caractéristiques précises du séjour (lieu, avec ou sans hébergement, etc.).
- Les moyens mis en œuvre (animateurs, matériel, véhicules, etc.).
- Les besoins des enfants accueillis.
- Le fonctionnement (activités, repos, accueil, repas, horaires, etc.).
- Le rôle de chacun (animateur, adjoint, directeur, AS, personnel de service).
- Les objectifs pédagogiques (ceux-ci doivent être concrets, précis, et évaluables).
- Les démarches pédagogiques (par quel moyen je vais atteindre mes objectifs).
- Les moyens d'évaluation (construire et mettre en place des outils d'évaluation qui permettront de faire le point régulièrement sur les objectifs fixés).
- Les grandes lignes du projet d'animation.

## LES AMIS DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE


7 RUE MARCEL PRADIN - 47220 SAINT NICOLAS DE LA BALERME

Tél Bureau : – Tél Centre : 07.66.32.61.78 - Mail : [compta.lesamisdurpi@gmail.com](mailto:compta.lesamisdurpi@gmail.com)

**L'encadrement des enfants** respecte la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs.

 Sur les temps d'activités périscolaires (ALP Matin, Midi et Soir) :

- 1 adulte pour 14 enfants de – de 6 ans
- 1 adulte pour 18 enfants de + de 6 ans

 Sur les temps d'activités périscolaires (ALP Mercredi) :

- 1 adulte pour 10 enfants de – de 6 ans
- 1 adulte pour 14 enfants de + de 6 ans

 Sur les temps vacances scolaires (ALSH) :

- 1 adulte pour 8 enfants de – de 6 ans
- 1 adulte pour 12 enfants de + de 6 ans

L'Accueil de Loisirs est placé sous la responsabilité d'un (e) directeur (trice) et d'une équipe pédagogique qualifiée composée en majorité d'animateurs diplômés.

L'ensemble de l'équipe d'animation veille au respect du rythme de vie de chaque enfant afin d'assurer un climat de détente favorable à son épanouissement.

L'équipe est responsable des enfants sur les lieux d'activités et veillent à leur sécurité physique, affective et morale.

### **Article 10 : ACCIDENTS ET MALADIES**

- En cas de maladies ou accident survenant sur le centre de loisirs le personnel n'est pas autorisé à administrer des médicaments sans ordonnance.
- Aucun traitement médical ne pourra être administré aux enfants, sauf dans le cadre d'un PAI.
- En cas de fièvre soudaine (dès 38°) ou petit accident le/la directeur (trice) contactera les parents pour l'ensemble de la conduite à tenir.
- Un médecin ou les services d'urgences seront appelés pour tous problèmes de santé en cas d'urgence.

### **Article 11 : VIE COLLECTIVE**

#### **1. Les enfants :**

- Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie collective fixées par l'équipe d'encadrement.
- Il est demandé de ne pas amener d'objets personnels (jeux, jouets, billes, bouillard, bijoux, argent, baladeur, consoles de jeu électroniques, téléphones portables...) ; l'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens appartenant à l'enfant.
- Il est interdit d'amener des bonbons, chewing-gums et autres confiseries au centre de loisirs. Seuls les animateurs du centre peuvent en proposer sous leur surveillance. Ils seront autorisés seulement pour les anniversaires et en séjour.

*Association déclarée en Préfecture du Lot et Garonne le 8 juillet 1997*

*Siret n°413 577 495 00018*

## LES AMIS DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

7 RUE MARCEL PRADIN - 47220 SAINT NICOLAS DE LA BALERME

Tél Bureau : – Tél Centre : 07.66.32.61.78 - Mail : [compta.lesamisdurpi@gmail.com](mailto:compta.lesamisdurpi@gmail.com)

- Trottinettes, vélos et rollers ne seront acceptés qu'avec toutes les protections préconisées. **Les skates sont interdits.**
- **Les couteaux, pétards, briquets et autres objets dangereux sont strictement interdits.**
- Toutes les personnes fréquentant l'accueil de loisirs doivent respecter les principes de la laïcité.
- **Chaque vêtement** susceptible d'être retiré (manteau, écharpe, casquette, sac, doudou...) **doit impérativement être marqué au nom et prénom de l'enfant.** Il est de la responsabilité des parents de vérifier avant de quitter l'accueil de loisirs que l'enfant porte tous ses vêtements. Tout vêtement oublié, ne portant pas de nom et non réclamé sera donné à une association caritative.
- Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence verbale ou physique, non-respect des personnes et du matériel, discrimination etc.) sera notifiée par un avertissement écrit envoyé aux parents.
- **Après 3 avertissements la directrice peut exclure l'enfant soit pour quelques jours soit définitivement selon la gravité des faits.**

### 2. Les parents :

En cas de manquement répété ou grave au règlement intérieur, le gestionnaire se réserve le droit d'exclure la famille.

### 3. Changement d'adresse :

En cas de changement de domicile, la famille est priée de communiquer sa nouvelle adresse ainsi que la date déménagement dans les plus brefs délais.

Date et Signatures de(s) parent(s)  
et de ou des enfant(s) :

Date et Signatures de l'association :  
La présidente des Amis du RPI :

La Directrice de l'Accueil :